

## BULLETIN AVERTISSEMENT MOUCHE DE L'OLIVE GARD

10 Septembre 2014

Contact :

[florence.bertrand@gard.chambagri.fr](mailto:florence.bertrand@gard.chambagri.fr)

[bernard.assenat@gard.chambagri.fr](mailto:bernard.assenat@gard.chambagri.fr)

Service développement économique des filières

Tel :04.66.04.51.06 Fax :04.66.04.50.71

[www.gard.chambagri.fr](http://www.gard.chambagri.fr)

Contact :

Julie Carou

[olive.nimes@wanadoo.fr](mailto:olive.nimes@wanadoo.fr)

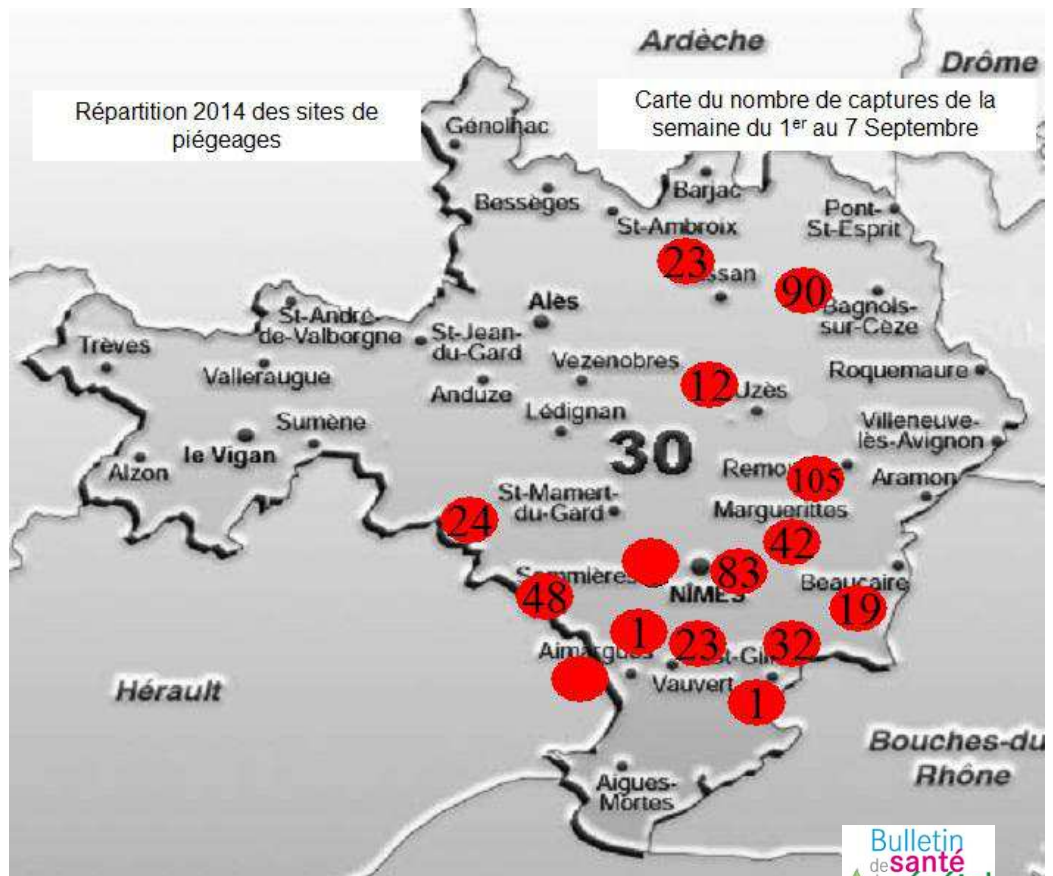
Tél:04.66.04.50.34

Avec ces conditions orageuses la situation n'évolue pas favorablement.

Une protection efficace au verger doit-être maintenue.

L'observation au verger doit être régulière. A la moindre évolution négative cette protection doit être renforcée.

Il est particulièrement important de faire attention au nombre autorisé d'utilisation et/ou d'application des produits de traitements.



Carte réalisée dans le cadre du :



Pour cela et quelque soit votre mode de production, merci de tenir compte des indications décrites dans le bulletin Infolive, via le lien suivant : <http://www.afidol.info/infolive2014>

Pour toutes informations sur les produits homologués contre la mouche de l'olive, se reporter au bulletin INFOLIVE sur le site [afidol.org](http://afidol.org)

Avant tout traitement, il est préférable de s'informer sur l'état actuel de la pression parasitaire de ce ravageur. Vous pouvez contacter le service technique de la Chambre d'Agriculture et/ou votre moulin.

Ce bulletin est hebdomadaire.  
Il est réalisé avec le soutien du :

